FORMATION INITIALE OBLIGATOIRE 5 JOURS (FO7A)

RÉF. FORMATION

FO7A.CSTF3SCT.FPT.5J.INT.V1-2026

Formation *Santé, Sécurité et Conditions de travail CST/F3SCT Fonction Publique Territoriale*

«Comment vos représentants du personnel élus au Comité Social Territorial (CST) et membres de la F3SCT peuvent maîtriser le cadre juridique de la SSCT dans la Fonction Publique Territoriale, identifier et analyser les risques professionnels de leur établissement, anticiper les situations de danger grave et imminent, et exercer pleinement leurs prérogatives au service de la protection des agents ?»

35 heures · 5 jours

Membres CST et F3SCT - Titulaires & Suppléants

Représentants des Fonctionnaires et agents contractuels des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

🎯 **Besoin de former vos élus CST ?** *Recevez votre devis personnalisé pour cette formation — Réponse sous 24 h* cse-ssct-formation.fr/contact

1, rue des Bigarreaux — 13010 Marseille · SIRET : 880 196 985 00038 · NDA : 93132292413 (DREETS PACA) 📞 *07 66 69 04 24*

La formation initiale *Santé, Sécurité et Conditions de Travail CST/F3SCT de la FPH*

« Trois ou cinq journées de formation pour que vos représentants du personnel exercent pleinement leurs missions en matière de santé, sécurité et conditions de travail : comprendre le cadre juridique spécifique de la SSCT dans la Fonction Publique Territoriale, identifier les risques professionnels du secteur territorial, maîtriser les droits d'alerte et de retrait des agents, utiliser les outils de prévention (Enquêtes, DUERP, visites des services), et appréhender les responsabilités de l'employeur et les enjeux du dialogue social en matière de prévention.»

21h/35h

DURÉE & FRACTIONNEMENT

3/5 jours · 21h/35 heures

Formation en **3 journées consécutives** (socle commun) destinée aux représentants du CST ne siégeant pas à la F3SCT, et en **5 journées** pour les représentants du CST lorsqu'aucune F3SCT n'est instituée, ainsi que pour les membres de la F3SCT. Ces 5 journées peuvent être organisées de manière **consécutive** ou **fractionnée** (2 + 3 jours ou 3 + 2 jours). Cette formation est conçue pour permettre aux représentants du personnel de la Fonction publique territoriale de s'approprier rapidement leur mandat.

Agents FPT

PUBLIC CIBLE

Titulaires & Suppléants du CST/F3SCT

Tous les représentants du personnel, titulaires et suppléants, siégeant au Comité social territorial (CST) ainsi que les représentants titulaires et suppléants de la Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT), qu'ils soient fonctionnaires ou agents contractuels des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Art.98

CADRE LÉGAL

Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021

L'article 98 du décret prévoit que les représentants du personnel, titulaires et suppléants des formations spécialisées (ou du comité en leur absence), bénéficient d'une formation obligatoire en hygiène, sécurité et conditions de travail d'au moins 5 jours durant le premier semestre de leur mandat, renouvelée à chaque mandat.
Les membres du comité ne siégeant pas en formation spécialisée bénéficient de cette formation pour une durée de 3 jours au cours de leur mandat.

Tout ce qu'il faut savoir *avant de démarrer*

Une organisation pensée pour les contraintes des représentants des CST et des membres des F3SCT: financement par l'employeur, délais courts, formats adaptables (présentiel ou distanciel).

DÉLAI D'ACCÈS

48 heures après prise de contact téléphonique ou email.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis exigé. Formation accessible aux nouveaux représentants du personnel des Comités Sociaux Territoriaux (CST) et des F3SCT de la FPT

LIEU & MODALITÉS

Local employeur, salle YLEXIA (Newton Office Joliette, Marseille), ou location de salle partout en France et dans les DOM-TOM. **Présentiel ou distanciel**.

FINANCEMENT

Employeur

TARIFS INTRA & INTER

1 099 € *(4 à 12 apprenants, en intra)*
299 € *(par élu, en inter)*
par jour · frais formateur compris

ACCÈS HANDICAPÉS

Nous contacter pour adapter les modalités de mise en œuvre à votre situation.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Maîtriser le cadre institutionnel en SSCT du CST/F3SCT de la *Fonction Publique Territoriale*

«À l'issue de ces trois ou cinq journées, les nouveaux représentants du Comité Social Territorial et les membres de la F3SCT maîtrisent l'historique et les enjeux de la fusion des instances en matière de SSCT, identifient précisément le cadre juridique et les obligations de l'employeur public territorial, analysent les risques professionnels et les conditions de travail de leur collectivité et leur établissement et en comprennent les signaux d'alerte, et savent comment mobiliser ces connaissances pour exercer efficacement leurs mandats dans le dialogue social en matière de prévention et de protection des agents.»

1. Le cadre juridique et institutionnel de la SSCT dans la Fonction Publique Territoriale, notamment la fusion des instances (CT/CHSCT) et l'application progressive du Code du travail au secteur public territorial
2. Le rôle, la composition, les attributions et le fonctionnement du CST et de la F3SCT en tant qu'instances de dialogue social
3. Les obligations légales et responsabilités de l'employeur public en matière de santé, sécurité et conditions de travail, ainsi que les conséquences d'une faute inexcusable
4. Les principes généraux de prévention et la démarche d'évaluation des risques professionnels adaptée au contexte territorial
5. L'utilisation des outils clés de prévention : le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), les visites d'inspection des services, et l'analyse d'accidents de service
6. Les risques professionnels spécifiques au secteur territorial et les droits d'alerte et de retrait face à des situations de danger grave et imminent
7. L'analyse des accidents de service, des accidents de trajet et des maladies professionnelles, ainsi que le traitement des données de sinistralité
8. La pénibilité au travail dans la FPT et les risques psycho-sociaux liés aux environnements propres au secteur public territorial
9. L'élaboration et le suivi du programme annuel de prévention et du rapport annuel de prévention SSCT

Ce que les élus *sauront faire*

Dix compétences opérationnelles mobilisables immédiatement après la formation.

- ✓ **Connaître les attributions et responsabilités du CST/F3SCT** — comprendre précisément le rôle, les missions et les pouvoirs de son instance au sein des collectivités territoriales et des établissements publics
- ✓ **Consulter et exploiter le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)** — utiliser cet outil pivot pour évaluer les conditions de travail et identifier les axes de prévention
- ✓ **Exercer le droit d'alerte et de retrait** — reconnaître les situations de danger grave et imminent et connaître les procédures légales pour protéger les agents
- ✓ **Comprendre les responsabilités et obligations de l'employeur public** — connaître les risques juridiques et pénaux liés au non-respect de la SSCT
- ✓ **Contribuer à l'élaboration du programme annuel de prévention (PAPRIPACT)** — proposer des actions d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques
- ✓ **Identifier et analyser les risques professionnels** — repérer les risques spécifiques au secteur territorial et leur impact sur les agents
- ✓ **Conduire une visite d'inspection des services** — préparer, réaliser et documenter une visite de prévention pour détecter les anomalies et proposer des mesures correctives
- ✓ **Analyser un accident de service ou une maladie professionnelle** — enquêter sur les circonstances, utiliser les outils d'analyse (arbre des causes, ATAMAMI) et proposer des mesures préventives
- ✓ **Interpréter les données de sinistralité** — analyser les tableaux d'accidents de service et maladies professionnelles pour identifier les tendances et les priorités de prévention
- ✓ **Prendre en compte la pénibilité et les risques psycho-sociaux (RPS)** — identifier les facteurs de pénibilité, les situations de stress et proposer des solutions adaptées au contexte propre au secteur public territorial

PROGRAMME DÉTAILLÉ

3/5 modules · *21 heures/35 heures* de formation

«Une progression pédagogique sur trois (socle commun) ou cinq journées articulant repères juridiques et institutionnels (Code Général de la Fonction Publique, cadre du CST/F3SCT, normes applicables en matière de SSCT), obligations de l'employeur public en prévention et protection des agents (responsabilités civiles et pénales, faute inexcusable), principes et outils de prévention des risques professionnels (DUERP, visites de services, analyse d'accidents de service…), données de sinistralité et conditions de travail spécifiques au secteur territorial, enrichie de cas pratiques sectoriels (risques sanitaires, pénibilité, RPS) et d'échanges sur l'exercice concret du mandat de représentant en matière de santé, sécurité et conditions de travail.»

Accueil & *positionnement*

Une séquence d'ouverture pour ajuster la formation aux attentes et au niveau initial des participants.

A

Point logistique & programme

Présentation du déroulé sur 3/5 jours et des outils pédagogiques mobilisés tout au long de la formation.

B

Tour de table

Présentations croisées des participants et du formateur. Identification des contextes propres à votre collecttivité ou votre établissement public, et des mandats.

C

Questionnaire de positionnement

Évaluation pronostique des attentes et du niveau initial pour individualiser le parcours d'apprentissage.

01

MODULE

Cadre institutionnel, juridique et historique de la SSCT dans la Fonction Publique Territoriale

Comprendre la genèse et le fonctionnement du CST/F3SCT, situer l'instance dans le cadre juridique et institutionnel de la FPT, appréhender l'évolution de l'application de la SSCT, et analyser l'état des lieux des conditions de travail en FPT.

1.1 Notions liminaires et genèse du CST/F3SCT

- Déroulement, approche et moyens pédagogiques de la formation
- Présentation et attentes personnelles des participants
- Genèse du CST/F3SCT : Décret du 10 mai 2021
- CST/F3SCT : instances de dialogue social — position et posture des représentants
- Normes juridiques applicables au sein du secteur territorial (Code Général de la Fonction Publique, arrêtés, décrets, jurisprudence, négociation collective)
- Qualités attendues pour un représentant du personnel

1.2 Historique et cadre singulier de la SSCT dans la FPT

- Historique de la SSCT en France et dans les fonctions publiques
- L'ouverture progressive du Code du travail à la FPT en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail
- L'ouverture progressive du Code du travail aux autres fonctions publiques en termes de SSCT
- Les difficultés de mise en œuvre du Code du travail dans le secteur public territorial
- Code Général de la Fonction Publique (CGFP) : dispositions applicables à la SSCT

1.3 État des lieux des conditions de travail et plan national de prévention

- Analyse des conditions de travail actuelles dans collectivités territoriales et des établissements publics
- Plan national de prévention de la Santé dans la Fonction Publique 2026-2030
- Enjeux prioritaires de la prévention en FPT

Evaluations formatives

1.1 : Questionnaire sur la démarche d'évaluation des risques professionnels au sein de la FPT
1.2 : Quiz de positionnement sur le Code Général de la Fonction Publique et les normes applicables

02

MODULE

Le CST/F3SCT et les instances de dialogue social

Maîtriser le rôle, la composition et les attributions du CST et de la F3SCT, comprendre les autres instances de dialogue social, et appréhender les obligations légales de l'employeur public en matière de SSCT.

2.1 Le Comité Social Territorial (CST)

- Création du CST : Décret du 10 mai 2021
- Fusion des instances CT et CHSCT
- Composition du CST et durée du mandat
- Moyens et fonctionnement du CST
- Réunions obligatoires et calendrier
- Attributions générales du CST en tant qu'instance de dialogue social

2.2 La Formation Spécialisée SSCT (F3SCT)

- Création et reconnaissance de la F3SCT
- Composition et conditions d'accès (établissements de 200 agents et plus)
- Attributions spécifiques de la F3SCT en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Distinction entre CST et F3SCT selon la taille et la configuration de l'établissement public

2.3 Autres instances de dialogue social et responsabilités de l'employeur

- Les autres instances de décisions et de dialogue social au sein de l'établissement
- Obligations et responsabilités de l'employeur public en matière de SSCT
- Sanctions encourues par l'employeur ou son délégataire en cas de non-respect
- Responsabilités civiles et pénales de l'employeur

Evaluations formatives

2.1 : État des lieux des conditions de travail et identification des attributions du CST/F3SCT dans votre collectivité/service/établissement
2.2 : Quiz interactif sur les responsabilités civiles et pénales de l'employeur public + Capsules vidéo sur les niveaux de responsabilité

03

MODULE

Responsabilités, protection des agents et notions fondamentales de SSCT

Comprendre la responsabilité de l'employeur en cas de faute inexcusable, les protections dont disposent les agents, identifier les risques professionnels spécifiques au secteur territorial, et maîtriser les droits d'alerte et de retrait.

3.1 Responsabilité de l'employeur et protection des agents

- Responsabilités et obligations de l’employeur en vertu de l’article L. 4121-1 du Code du travail
- La faute inexcusable de l'employeur public territorial : définition et implications
- Protection des agents de la FPT : congés maladies, surveillance médicale adaptée aux métiers
- Obligations et responsabilités des agents en matière de SSCT
- Surveillance médicale et prévention des risques spécifiques aux métiers

3.2 Notions fondamentales et risques professionnels

- Présentation et définitions des notions de SSCT (danger, risque, accident, maladie professionnelle)
- Risques professionnels spécifiques au secteur territorial
- Notions connexes au risque (exposition, fréquence, probabilité, gravité)
- Analyse des fiches de poste et intégration de la SSCT

3.3 Droits d'alerte et de retrait

- Droit d'alerte : situation de dangers graves et imminents
- Risques graves avérés
- Droit d'alerte : situation d’atteinte aux droits des personnes
- Droit de retrait : procédures à suivre et protections légales des agents
- Situations concrètes et études de cas propres au secteur territorial

Evaluations formatives

3.1 : Cas pratiques sur la responsabilité de l'employeur en cas de faute inexcusable
3.2 : État des lieux des conditions de travail dans votre collectivité et votre établissement public, et identification des risques professionnels
3.3 : Quiz sur les droits d'alerte et de retrait face à des situations de DGI et d’atteinte aux droits des personnes

04

MODULE

Principes et acteurs de la prévention

Maîtriser la démarche et les principes fondamentaux de prévention, identifier les acteurs et partenaires de la prévention, et comprendre le processus d'apparition des dommages.

4.1 Enjeux de la prévention et acteurs

- Enjeux de la prévention des risques propres au secteur territorial
- Acteurs et partenaires internes et externes de la prévention
- Rôle des différents acteurs du secteur territorial, notamment celui du médecin du travail, de l'ACFI, des conseillers et assistants de prévention, du BPRP, SPSAS…
- Capsules vidéo sur les services de prévention et de santé au travail et organismes spécialisés

4.2 Démarche et principes de prévention

- Démarche de prévention des risques professionnels appliquée au contexte territorial
- Les 3 valeurs essentielles et 8 bonnes pratiques de prévention
- Les 9 principes généraux de prévention (art. L.4121-2 du Code du travail applicables en FPT)
- Principes généraux de la prévention des risques professionnels et application hospitalière
- Processus d'apparition du dommage : analyse des chaînes causales

Evaluations formatives

4.1 : Simulation du coût d'un accident de service
4.2 : Identifiez les 3 valeurs essentielles et les 8 bonnes pratiques de prévention
4.3 : Quiz sur l'identification et l'application des 9 principes de prévention
4.4 : Étude de cas — Proposez des mesures de prévention conformément aux 9 principes

MODULE

05 Compétences générales du CST et autres instances de dialogue social

Maîtriser les compétences générales du Comité Social Territorial en matière de politique RH, de gestion prévisionnelle et de négociation collective, et identifier le rôle des autres instances de dialogue social présentes dans les collectivités territoriales et les établissements publics de la FPT.

5.1 Outils opérationnels, cas pratiques et pilotage de la prévention

- DUERP : définition, contenu, utilité et obligation légale
- Identification des risques
- Outils numériques d'évaluation des risques en ligne (site OIRA)
- Analyse du DUERP de votre collectivité/établissement et axes d'amélioration
- Obligations d'affichage, signalisation, documents et registres obligatoires en SSCT
- Capsule vidéo sur la notion d'unité de travail

5.2 Visites des services et analyse d'accidents

- Préparation et réalisation de visites d'inspection des services
- Identification des anomalies et proposition de mesures correctives
- Accidents de service, accidents de trajet et maladies professionnelles : définitions et cadre légal
- Analyse des données de sinistralité (tableaux AT/MP)
- Enquête d'accident : recueil des faits et méthodologie Outils d'analyse (ATAMAMI (5M), Ishikawa, arbre des causes)
- Études de cas et exercices pratiques

5.3 Pilotage de la prévention et prise en compte des enjeux transversaux

- Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT)
- Rapport annuel de prévention SSCT (RASSCT)
- Risques psycho-sociaux (RPS) : identification et prévention en milieu territorial
- Présence d'entreprises extérieures au sein de l’établissement
- Relation entre entreprises utilisatrices et entreprises extérieures
- Plan de prévention
- Plan de prévention et rôle du CST/F3SCT

Evaluation sommative

5.1 : Identifiez les anomalies sur site et proposez des mesures correctives.
5.2 : Évaluation des risques en ligne — Site OIRA
5.3 : Analyse du DUERP de votre collectivité/service/établissement et identification d'axes d'amélioration Évaluation formative
5.4 : Analyse d'un tableau de sinistralités AT/MP
5.5 : Exercice pratique — Enquête AT et recueil des faits
5.6 : Exercice pratique — Utilisation des outils ATAMAMI et arbre des causes
5.7 : Préparez et réalisez une visite des services et comparez avec le DUERP

Evaluation sommative finale (Quiz en Ligne Kahoot)

Consolidation des connaissances acquises et validation de l'acquisition des compétences en contexte FPT

Une pédagogie *active* et structurée

Quatre piliers de l'apprentissage, des techniques pratiques et un suivi rigoureux à chaque étape de la formation.

01

MÉTHODES

Méthodes actives

Pédagogies affirmative, interrogative, active, interactive et inversée. Quatre piliers de l'apprentissage. Adaptabilité et inclusivité.

02

TECHNIQUES

Ateliers & cas pratiques

Exercices pratiques, travaux de groupe, études de cas sectoriel, ressources numériques et capsules vidéo. Ateliers d'analyse de documents (DUERP, registres d'accidents, données de sinistralité), simulations de visites d'inspection des services, exercices d'enquête d'accident de service (utilisation des outils ATAMAMI et arbre des causes), rédaction de délibérations du CST/F3SCT, élaboration de plans de prévention, et utilisation d'outils numériques (site OIRA pour l'évaluation des risques, simulateur pour le coût des accidents)...

03

SUIVI

Suivi & évaluation

Feuille de présence par demi-journée. Évaluations pronostique, formative, sommative à chaud et à froid (3–6 mois post-formation).

Clôturer la session, *mesurer l'impact*

Une séquence de fin structurée et un suivi à froid pour ancrer les acquis dans la pratique du mandat.

A — Évaluation sommative « à chaud »

Quiz et correction collective (papier ou Kahoot.it) pour valider les acquis en fin de session.

B — Tour de table & bilan collectif

Retours croisés des participants sur les apports de la formation et les points à approfondir.

C — Questionnaire de satisfaction & attestation

Remise de l'attestation de fin de formation et collecte des retours qualitatifs.

D — Transmission des supports

Lien numérique sécurisé (Fromsmash.com ou Wetransfer.com) pour récupérer l'ensemble des ressources.

E — Évaluation « à froid » (3 à 6 mois)

Questionnaire de suivi par voie électronique pour mesurer l'ancrage des acquis dans la pratique du mandat.

PROFIL DU FORMATEUR

Expert en *Santé, sécuité et Conditions de travail* & cadre institutionnel de la Fonction publique Territoriale

Expert en santé, sécurité et conditions de travail, fort d'une solide formation académique en droit social et de plus de 20 ans d'expérience opérationnelle en prévention des risques professionnels. Il a accompagné plus d'une centaine d'instances représentatives du personnel — CHSCT, CSE, F3SCT, CST, CSA — sur les enjeux de la SSCT, la prévention des risques propos aux collectivités territoriales et aux établissements publics, et l'évaluation des risques professionnels au sein de la Fonction Publique Territoriale, et maîtrise les réalités de terrain du secteur territorial. Ancien enseignant auprès d'étudiants post-bac (BTS et Master) en droit, économie, management et ressources humaines, il associe expertise technique en matière de prévention et pédagogie structurée. Ses formations s'appuient sur une veille permanente des évolutions législatives et réglementaires en matière de SSCT dans la FPT, de dialogue social et de transformation de la Fonction publique, ainsi que sur des études de cas et des exercices pratiques issus du contexte des collectivités.

DIPLÔME
Master Droit Social Rennes 1

DIPLÔME
Master Éco/Droit/Gestion
Aix-Marseille

Expérience
20+ ans

Accompagnés
100+ CSE/CST/CSA ...

PÉDAGOGIE
Ancien enseignant post-Bac